L'**ONV**: comment ça marche ?



Présentation d'un projet de vente

Les Organismes de Logements Sociaux (OLS) soumettent les biens qu'ils souhaient vendre à l'ONV.

2

Sélection des biens

Les biens proposés sont analysés en comité et évalués par des experts de l'immobilier.



Définition des modalités de cession

Les parties s'accordent sur un prix de vente et s'engagent dans un partenariat : gestion locative, programme des travaux.



Préparation de la commercialisation

Dès la première vente, la copropriété est créée, un syndic est nommé.

Une grille de prix est établie et validée.







Vente des logements

Les logements sont proposés en priorité aux locataires occupants.

Un accompagnement auprès de tous les accédants est mis en place.

